

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU 25 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, **le 25 mai**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

---

1. **Opération sets de tables 2022**
2. **Modalités de dépôt de candidature pour la mise en œuvre de stratégies de développement local pour la période de programmation européenne 2021-2027**
3. **Bâtiments communautaires – demandes de subvention**
4. **Tarifs programmation jeunesses communautaire 2022**

### Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Jean Noel DUPRE, Benoit GAGANDOUR, Michèle TERRADE, Nathalie LANDREVIE, Éric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Manuel DESVERGNE

Excusés : Sandrine PRECIGOUT, Philippe BOUYAT.

### 1. Opération sets de tables 2022

---

#### Del2022\_091

La Communauté de Communes de Charente Limousine diffuse un set de table « Découvrez la Charente Limousine ».

Ce set de table, véritable outil de promotion, intégrera des visuels de la Charente Limousine ainsi que des encarts réservés aux animations et aux manifestations du territoire.

Comme en 2020 et 2021, le set de table sera édité à 210 000 exemplaires et distribué gratuitement chez plus de 60 restaurateurs et responsables d'animations.

Dans cette démarche, la Communauté de Communes de Charente-Limousine a souhaité, tout en mutualisant les coûts, réserver au sein de ce support un espace présentant l'ensemble des atouts touristiques du territoire.

Cet espace permet aux acteurs touristiques identifiés, d'intégrer le visuel de leur choix et ce, dans la limite des espaces disponibles.

Pour cela, chaque acteur touristique s'engage à verser auprès de la Communauté de Communes de Charente-Limousine, la somme de 200 € pour un encart de communication, dans le set de table.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve** les modalités de mise en œuvre de cette action ;
- **Autorise** la Communauté de communes à encaisser les participations des acteurs touristiques dans le budget principal de la Communauté de communes de Charente Limousine ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

<b>Voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

**2. Modalités de dépôt de candidature pour la mise en œuvre de stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 2021-2027**

**Del2022\_092**

La nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2021/2027 devrait être approuvée par la commission européenne en fin de premier semestre 2022. Cette programmation sera mise en œuvre par les régions, autorités de gestion en ce qui concerne le Fonds européen de développement régional (FEDER), et partiellement le Fonds européen agricole pour le développement régional (FEADER).

Toutefois, la gestion d'une partie de l'axe 5 du FEDER ainsi que la mesure LEADER, seront déléguées à des territoires de contractualisation dans l'optique d'une « approche territoriale des fonds européens ».

Jusqu'alors, cette gestion était assurée d'une part par le GAL Charente Limousine (pour la CC Charente Limousine) et par le GAL Chataigneraie Limousine (pour les CC Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin)

Le Syndicat Charente e Limousin avait formulé une demande au Président de Région, afin de porter cette contractualisation à l'échelle de son territoire. Cette démarche était en pleine cohérence avec les statuts fondateurs du syndicat qui prévoient, dans leur article 2, qu'il soit « un espace pour construire toute contractualisation avec la Région ».

Cette demande a été entendue par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a donné son accord à la création de ce nouveau territoire de contrat, par courrier du 23 décembre 2021.

Ainsi, le syndicat Charente e Limousin pourra porter la gestion territorialisée de ces fonds européens pour cette nouvelle programmation. Au préalable, il devra répondre à un Appel à candidature (AAC) lancé par la Région Nouvelle Aquitaine pour lequel le dépôt d'un dossier complet est attendu le 17 juin au plus tard. Cette candidature doit comprendre deux volets : l'un sur la stratégie de développement local, l'autre sur la gouvernance de l'instance de gestion des fonds.

Pour rappel, l'enveloppe totale allouée à notre territoire de contractualisation, sur le fondement de l'axe 5 du FEDER, et de la mesure LEADER est d'environ 3,4 M €.

1/Elaboration de la stratégie de développement local

L'appel à candidature régional exige que les territoires de contractualisation présentent une stratégie de développement local, pour pouvoir prétendre à l'enveloppe allouée.

Le travail de diagnostic déjà effectué fait apparaître différents besoins de soutien des projets locaux. En réponse à ce constat, une première ébauche de la stratégie locale de développement pourrait dégager les orientations suivantes :

Axe 1 – Favoriser l'accès aux services, à l'emploi et aux loisirs pour toutes et tous

Axe 2 – Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire

Axe 3 – Faire de la transition écologique une priorité

Axe 4 – Revitaliser nos centres-bourgs

La concertation des acteurs du territoire a permis d'affiner ces orientations, à travers des réunions et ateliers organisés auprès des élus, acteurs de la société civile et partenaires institutionnels au cours des dernières semaines.

Les axes ainsi définis seront ensuite déclinés en une grille de sélection des projets, portant sur des paramètres tels que : le montant plancher des investissements, la nature du bénéficiaire, la localisation du projet, l'effet sur le développement local, etc.

Lorsque la première version de la stratégie sera rédigée, le territoire de contractualisation déposera officiellement cette candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour instruction. Une phase d'échange avec les services régionaux s'ouvrira alors pour affiner la stratégie de développement local. Celle-ci pourra ensuite être présentée aux conseils communautaires pour approbation, avant conventionnement avec la Région.

## 2/ Instauration d'une gouvernance du volet territorial

Les trois EPCI du territoire de contractualisation doivent organiser la gestion des fonds européens autour de deux principes, posés par l'appel à candidature régional :

- L'identification d'une seule structure porteuse pour la gestion des fonds :

A la demande de la Région, il ne peut y avoir qu'une seule entité responsable de la mise en œuvre territorialisée des financements européens sur un territoire de contractualisation. Il reviendrait donc au Syndicat Charente e Limousin d'incarner ce rôle de structure porteuse unique et de mettre en œuvre un Groupement d'action locale (GAL) chargé de l'animation et de la communication pour la mise en œuvre de la stratégie.

- La constitution d'un groupement d'acteurs locaux :

L'appel à candidature régional impose de constituer une instance de gouvernance spécifique, correspondant aux exigences règlementaires européennes. Cette instance devra prendre la forme d'un comité de sélection, mêlant acteurs publics et privés, dans une représentation équilibrée. Cette instance sera donc chargée de sélectionner les projets susceptibles d'être financés par les fonds européens, et rendra à cet effet une décision d'opportunité sur le soutien des dossiers présentés, qui seront ensuite soumis à une instruction de la Région pour le versement des fonds.

### Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations de la stratégie de développement local pour l'approche territoriale des fonds européens, sur ce nouveau territoire de contractualisation
- **AUTORISE** le Syndicat Charente e Limousin à porter la candidature commune au nom du territoire de contractualisation, et donc au nom de la Communauté de communes de Charente Limousine, pour répondre à l'appel à candidature régional et à porter le Groupement d'action locale ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

<b>Voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

## 3. Bâtiments communautaires – demandes de subvention

Il est envisagé un programme de remplacement d'huisseries pour des bâtiments communautaires.

Deux bâtiments sont concernés : le siège communautaire, ainsi que le local occupé par la Mission locale Arc Charente, les deux situés à Confolens.

Ces deux bâtiments subissent en effet d'importantes déperditions de chaleur.

Les travaux consistent pour le siège communautaire en un remplacement de la porte du hall d'entrée, de la porte côté amphi, du changement de fenêtre du bureau urbanisme, du changement de porte du petit salon, des fenêtres de la salle de réunion ainsi que le remplacement du système de chauffage à l'espace Jean Louis Festal.

Pour le local occupé par l'association Arc Charente, les travaux consistent à remplacer la porte principale, la fenêtre de l'espace accueil, et les fenêtres de la cuisine, du Bureau 4 et de l'espace sanitaire.

Les deux projets prévoient également une reprise de peinture.

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

**Considérant** l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 54 928 euros HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** la possibilité de présenter un dossier de demande d'aides au titre de la DSIL / DETR auprès de l'Etat,

**Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après ;

Coût global du projet :

- Travaux siège CCCL: 48 491, 50 € HT
- Honoraires Maîtrise d'œuvre : 4849, 15 € HT
- Aléas 10% : 4849, 15 € HT
- Montant HT : 58 189, 80 € HT

- Travaux local Arc Charente: 27 400, 50 € HT
- Honoraires Maîtrise d'œuvre : 2740, 05 € HT
- Aléas 10% : 2740, 05 € HT
- Montant HT : 32 880, 60 € HT

Soit un montant total de 91 070.40 euros HT pour les deux sites.

Plan de financement :

<b>Recettes</b>	<b>% d'aides</b>	<b>Montants (€)</b>
DETR / DSIL	50	45 535, 20
Département	20	18 214,10
Communauté de communes de Charente Limousine	30	27 321,10
<b>TOTAL HT</b>	100	91 070, 40
Part résiduelle TVA CCCL		287, 06
FCTVA (16,404%)		17 927, 02
<b>TOTAL TTC</b>		109 284, 48

**Après en avoir délibéré, veuillez :**

- **APPROUVER** la phase APS présentée,
- **APPROUVER** le plan de financement présenté,
- **AUTORISER** le Président à solliciter les demandes de subvention présentées ci-avant.

<b>Voix pour</b>		<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

#### 4. Tarifs programmation jeunesse communautaire 2022

Del2022\_093

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la compétence « projet communautaire d'animation, petite enfance et contrat enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu les tarifs mis en place jusqu'en 2018 par la commune de Chabanais pour l'ALSH et les séjours d'été et par la CDC depuis 2019,

##### Programmation jeunesse communautaire 2022 :

Séjour au centre de plein air du Chambon, 40 places, du 1 au 5 août 2022 : activités sportives à déterminer (Kayak, VTT...). Hébergement chambres collectives.

Comme les années passées le séjour est proposé à des tarifs permettant au plus grand nombre de jeunes de s'inscrire.

Comme en 2021 afin de proposer des activités innovantes et de découverte du territoire pour les jeunes, une semaine d'activités sur les Lacs de Haute-Charente du 11 au 13 juillet sur le thème du défi sportif, appelée Koh des Lacs.

##### Objectif :

Permettre aux jeunes de 11 à 17 ans de découvrir leur territoire.

Proposer la pratique d'activités physiques au travers de défis sportifs.

Favoriser la cohésion de groupe au sein des accueils de loisirs du territoire.

Par ailleurs 1 sorties au Lac de Saint-Pardoux (bouées tractées) est proposée le 19 juillet pour 64 jeunes.

##### Tarifs :

QF	Séjour Chambon	Sortie	Koh des Lacs
680	125 €	11 €	35 €
531 à 680	100 €	9 €	32 €
401 à 530	75 €	7 €	28 €
0 à 400	50 €	5 €	25 €

Cette programmation fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la MSA au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural pour l'année 2022 à hauteur de 10 000 €.

##### **Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **Adopte** la programmation et les tarifs ci-dessous pour la programmation jeunesse communautaire 2022
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

<b>Voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--